

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	55	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 18/09/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 02 OCT. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 02 OCT. 2023		
Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Sepmeries		

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, M.René QUINZIN, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL\*  
 M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER,

**Etaient excu(e)s avant donné procuration** : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Françoise DUPUITS, Mme Marie DUBOIS,

**Etaient excusé(e)s** : M.Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M.Bertrand FLAMENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Freddy DOLPHIN, Mme Anita LEFEVRE, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU

\*Mme Catherine Morel a participé jusqu'au vote de la délibération 66-2023

## 70-2023.OBJET : Fonds de concours (2021-2026) de la commune de Sepmeries

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres (principe de spécialité). Par dérogation à ce principe, la loi autorise les **communautés de communes** (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à **verser des subventions à leurs communes membres**. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La faculté de verser des fonds de concours aux communes membres est réservée aux EPCI à fiscalité propre.

Par délibération 68/2021 en date du 29 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux.

Le versement de tels fonds de concours ne peut être **décidé qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné**. Enfin, la **commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours** versé par l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

La Commune de Sepmeries sollicite l'attribution d'un fonds de concours afin de réaliser des travaux de mise en place d'un chauffage électrique IRC avec éclairage dans l'église, pour un montant de travaux de 19 080.00 € HT

Considérant, après analyse du dossier par les services de la communauté, que le dossier de subvention remplit tous les critères nécessaires à l'obtention du FSIC.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4 200.00 € maximum à la commune de Sepmeries pour la réalisation des travaux de mise en place d'un chauffage électrique IRC avec éclairage dans l'église.
- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Sepmeries à adopter une délibération concordante.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

### **Décide :**

- D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4 200.00 € maximum à la commune de Sepmeries pour la réalisation des travaux de mise en place d'un chauffage électrique IRC avec éclairage dans l'église.

- D'autoriser le Président à signer la convention correspondante,
- D'inviter le conseil municipal de Sepmeries à adopter une délibération concordante.

Fait et délibéré le 27 septembre 2023

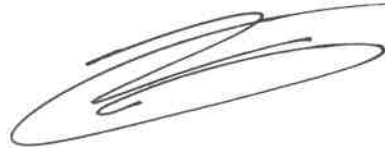
Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **02 OCT. 2023**
- De la publication le :

**02 OCT. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
le Maire Adjoint  
  
Communauté de Communes

le secrétaire  
David BEAUMONT



Pierre-Jean SANNO

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230927-70\_2023DEL-DE

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*